

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
 ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH
 18, rue Principale
 68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95
 Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH
 DE LA SEANCE DU 15 MAI 2023**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

Étaient présents : (8)

Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1^{er} adjoint au Maire, LONSKI Etienne, 2^{ème} adjoint au Maire, EHENY Lionel, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, RUEFF Martin, SCHWEITZER Didier,

Était excusé sans représentation : (1)

Monsieur SIMON Pascal,

Était excusée avec représentation (1)

Madame COLIN Marie qui a donné procuration à LONSKI Etienne.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

Administration générale, finances

3. Etat des dépenses
4. Décisions du Maire
5. Achat tableaux d'affichage
6. Loyer logement communal
7. Renouvellement bail de la chasse
8. CCS – rapport de la chambre régionale des comptes

Education

9. Horaires de l'école
10. Fermeture de classe

Vie associative

11. Réception de la commune
12. Association « D'natur geht o asso »

Urbanisme

13. Dossiers déposés
14. Dossier inondations

Communications diverses

15. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Lionel Ehny est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Mme MEYER Martine, secrétaire de mairie.

2. Approbation du PV de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2023 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Etat des dépenses

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses. Il n'y a pas de remarques particulières de la part de l'assemblée.

4. Décision du Maire

Monsieur le Maire présente les décisions prises après avis favorable de la commission des travaux, depuis la dernière réunion :

- | | |
|--|----------------|
| - 19/04/2023 : Travaux de peinture caveau et école | 3 301,16 € TTC |
| - 20/04/2023 : Balayage des rues | 642,00 € |
| - 26/04/2023 : Réparation poteau incendie | 662,40 € |

5. Achat tableaux d'affichages

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tableaux d'affichages sur la place de la mairie se détériorent. Ils sont mis à l'épreuve des conditions météorologiques et sont donc à remplacer.

Il propose plusieurs offres pour le remplacement des trois tableaux.

Les conseillers font remarquer que celui qui est placé au terrain de sport est cassé. Il faudrait en commander un nouveau pour regrouper la commande.

Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte dans un premier temps l'offre de l'entreprise SEMIO de Valence.
- Demande à M. le Maire de faire modifier cette offre en rajoutant un tableau pour le terrain de sport et l'autorise à signer le bon de commande.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Contrôle de légalité :	03/07/2023	Publication :	03/07/2023
N° délibération :	2023 DCM 05 15 - 04	Nomenclature ACTES	1.1.4

6. Loyer du logement communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la révision des loyers est basée sur la variation de l'indice de référence des loyers.

Il précise que cet indice de référence correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

La variation de l'indice de référence des loyers permet cette, une augmentation des loyers de 3,49 %.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'appliquer une augmentation de 3,49 % du loyer du logement communal occupé par M. Hafner et Mme Parlati à compter du 1^{er} juillet 2023.
- De fixer en conséquence le nouveau loyer à 689,99 €.

Contrôle de légalité :	03/07/2023	Publication :	03/07/2023
N° délibération :	2023 DCM 05 15 - 02	Nomenclature ACTES	3.3.2

7. Renouvellement des baux de chasse 2024 - 2033

7.1 – Commission communale

La location de la chasse est renouvelable pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents, désigne les deux conseillers appelés à siéger à la commission communale consultative pour la location de la chasse :

- M. BAUMLIN Thomas
- M. SCHWEITZER Didier

Cette commission sera présidée par M. RUFI Philippe, Maire de Hundsbach

Contrôle de légalité :	03/07/2023	Publication :	03/07/2023
N° délibération :	2023 DCM 05 15 - 03	Nomenclature ACTES	3.5

7.2 – Affectation des baux de chasse

Le Conseil municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, décide :

- De consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite.

Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

Les modalités de consultation sont les suivantes : courrier avec un délai de réponse au 1^{er} septembre 2023

4

La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publié. La publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à :

La couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole.

Contrôle de légalité :	15/06/2023	Publication :	15/06/2023
N° délibération :	2023 DCM 05 15 - 01	Nomenclature ACTES	3.5

8. CCS - rapport d'observations définitives

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la communauté de communes Sundgau à son assemblée délibérante, la commune est invitée à en prendre connaissance sur le site Internet des juridictions financières à l'adresse suivante :

[Communauté de communes Sundgau \(Haut-Rhin\) | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)

Le rapport a été soumis aux conseillers municipaux.

9. Horaire de l'école

Les nouveaux horaires de l'école n'étant pas encore fixés, ce point est remis à une séance ultérieure.

10. Ecole – fermeture de classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la baisse constante des effectifs des écoles monolingues (primaire et maternelle), les services de l'Education Nationale envisagent la fermeture d'une des trois classes actuelles. L'école de Hundsbach serait touchée, ne conservant qu'une classe à quatre niveaux (CE1-CE2-CM1-CM2), alors que l'école de Hausgauen accueillerait également quatre niveaux avec la maternelle (petite, moyenne et grande section) et les enfants du CP.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec l'inspecteur pour en discuter et arriver à faire maintenir deux classes pour le confort d'apprentissage des enfants.

11. Réception de la commune

La réception initialement prévue le 2 juillet est reportée au 9 septembre 2023.

12. Association « D'natur geht o asso »

Monsieur le Maire présente une nouvelle association qui s'est créée dans le village. Cette dernière souhaite organiser une opération bénévole de ramassage de déchets sur les communes de Hundsbach et Hausgauen.

La municipalité émet un avis favorable.

Monsieur le Maire n'étant pas disponible le samedi 3 juin, il demande aux membres du conseil municipal de représenter la commune lors de cette manifestation.

13. Urbanisme – dossiers déposés

- DP Munch Didier – construction d'une piscine : avis favorable
- DP Boiteau Jean-François – mise en place de panneaux photovoltaïques : avis favorable

14. Dossier inondations

Monsieur le Maire revient sur les inondations suite aux violents orages qui se sont abattus sur la commune.

Il a été constaté que les eaux provenant du bassin versant de Hausgauen, en ont été une des causes principales à ce sinistre.

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'il a pris contact avec :

- Monsieur le Maire de Hausgauen,
 - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Hausgauen,
 - Monsieur le Président de l'Association Foncière de Hundsbach,
 - Les services de la Collectivité européenne d'Alsace, en particulier les services l'Unité Routière Sud Alsace,
 - Les services de Rivières d'Alsace, compétant de la gestion des cours d'eau,
- tous concernés à leur niveau de compétence.

Plusieurs zones ont été touchées par la boue, notamment : es rues de Willer, des Ruisseaux, du Moulin et Principale vers la sortie vers Franken ainsi que vers Hausgauen.

Une réunion de travail pour essayer de réduire les risques va être organisée prochainement.

15. Informations diverses

Isolation des combles à l'école : plusieurs mécanismes de subvention sont possibles selon l'importance des travaux.

Des devis complémentaires doivent être demandés.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h05